



Date 5 septembre 2013

Liste des adresses des 148 APEA¹

L'organisation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte reste très hétérogène, même sous le nouveau droit. La COPMA a été contactée par plusieurs institutions (outre les APEA, des offices de l'état civil et des offices de poursuite) qui lui ont demandé d'établir une liste des APEA afin que les autorités puissent s'informer, par-delà les frontières cantonales, des compétences territoriales des APEA. Ces listes ont pu être établies et sont librement disponibles sur le site Internet de la COPMA : www.copma.ch > Organisation > Organisation sur le plan cantonal :

- "**Liste d'adresses APEA (tous les cantons)**" :

Les adresses des APEA sont répertoriées par canton. Pour les cantons possédant plusieurs APEA, la liste est complétée d'une fonction de recherche par commune ("*Sélecteur de communes*"). Comme il s'agit d'une liste Excel, les adresses peuvent facilement être copiées et utilisées.

- "**Fonction de recherche des communes (pour toute la Suisse)**" :

En collaboration avec l'Office fédéral de l'état civil OFEC, une liste a été créée qui permet une recherche par commune.

Procédé : télécharger la liste - cliquer en même temps sur les touches "*Ctrl*" et "*F*" - entrer le nom de la commune souhaitée dans le champ de saisie - cliquer sur "*Enter*" - le nom de l'APEA responsable apparaît immédiatement sur le tableau.

Les deux listes sont régulièrement actualisées, c'est pourquoi, nous vous conseillons de ne pas les sauvegarder localement, mais plutôt de les télécharger chaque fois que vous en avez besoin.

Michel Perrin
Chef de service